

Le plan de redressement national

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

Que le gouvernement déclare avoir assuré désormais l'équilibre ordinaire du budget par l'économie du déficit, assuré par ailleurs le service des emprunts extraordinaires, donc assainir les finances publiques; qu'en définitive, imposer exceptionnellement un surcroît de charges à ceux-là mêmes qui furent les sauveurs du pays et dont les avertissements désintéressés et répétés n'ont pas été entendus, constituerait un acte d'injustice sociale et un geste d'orgueil et d'insouciance des victimes de la guerre et les anciens combattants déclarent ne pouvoir accepter la proposition gouvernementale.

MODERNES « MISSI DOMINICI »

Le rôle de la Commission de réorganisation administrative

Paris, 16 novembre. — M. P. Reynaud a arrêté la liste des membres de la commission de réorganisation administrative qui vient d'être créée par un décret-loi. Le Journal Officiel en publiera le lendemain.

Ce organisme, qui sera présidé par M. Fichet vice-président du Conseil d'Etat, récemment admis à faire valoir ses droits à la retraite, aura à jouer un rôle capital analogue à celui qu'a joué en 1931 la commission anglaise des économies, que présidait M. Snowden et qui mérita d'être appelée « Commission de la hache aux commodes ».

Dans l'esprit de M. Paul Reynaud, les rapporteurs de la commission seront de véritables « missi dominici », qui iront enquêter dans la France entière sur les conditions de fonctionnement des diverses administrations ainsi que des services des collectivités locales.

Les audiences du samedi sont rétablies dans les cours et tribunaux

Paris, 16 novembre. — Par application du décret-loi du 12 novembre 1938, M. Marchandeu a prescrit le rétablissement des audiences du samedi, dans les cours et tribunaux et autres juridictions, ainsi que la reprise du travail dans les études.

Une note du ministère de l'Agriculture au sujet de la surproduction du blé

Paris, 16 novembre. — Le ministère de l'Agriculture communique ce qui suit: Le « Journal Officiel » vient de publier le texte d'un décret-loi tendant à assurer l'équilibre économique et financier de la production du blé dans le cadre de la loi du 15 août 1936.

Ce décret vise surtout à parer au grave danger qui résulterait pour l'agriculture française et pour l'économie nationale tout entière d'une extension inconsidérée de la production du blé dans notre pays. L'Office du blé se trouve, cette année, en présence d'une récolte largement excédentaire.

La loi fait, on le sait, obligation à l'Office de prendre en charge la répartition des excédents, ce qu'il ne peut faire qu'en instituant des taxes d'autant plus lourdes que l'excédent est plus fort.

Cette forte production a, d'autre part, coïncidé avec un accroissement considérable des excédents monétaires, qui entraînent à l'exécution un avilissement continu des cours du blé.

Tout risque de surproduction permanente, en présence de cette situation, doit être éliminé. Or, certains producteurs, n'ayant égard qu'à la protection que leur a accordée le législateur, pourraient se trouver incités à augmenter leur production, risquant ainsi de déséquilibrer devant un marché déjà encombré.

Depuis plusieurs semaines, le ministère de l'Agriculture a attiré, d'une façon spécialement insistante, l'attention des producteurs sur ce grave danger. La Commission de l'Agriculture de la Chambre des députés et l'Office du blé lui-même ont eu à débiter, à cet égard, un grand nombre de fois, tant devant le Parlement qu'en présence de la presse, les raisons nécessaires pour éviter que la culture du blé ne devienne, en France, systématiquement excédentaire.

Tel est l'objet que se propose le nouveau décret-loi sur le blé qui comporte les dispositions suivantes: a) Possibilité pour le Conseil central de l'Office du blé de fixer le prix de cette céréale au-dessous du chiffre qui résulte du jeu des indices, lorsque la récolte est excédentaire.

Toutes les entreprises juives du Reich sont appelées à disparaître

sauf un tiers d'entre elles qui passeront en des mains allemandes

LES ETATS-UNIS PROTESTENT A BERLIN CONTRE LES DOMMAGES CAUSES A LA PROPRIÉTÉ AMERICAINE

Berlin, 16 novembre. — Un tiers seulement environ des entreprises commerciales juives à liquider avant la fin de l'année passera en des mains allemandes. Le reste disparaîtra.

« Le Lokal Anzeiger » annonce que cette nouvelle a été communiquée par le « rapporteur compétent du ministère de l'Economie du Reich ».

Dans son supplément économique, le journal donne d'autres précisions encore sur la liquidation du commerce juif: Les Juifs ont à liquider eux-mêmes leurs entreprises. On s'occupe d'une manière urgente de l'aryanisation des entreprises où les Juifs sont en contact direct avec la masse des consommateurs, c'est-à-dire le petit commerce et l'artisanat.

« Le Lokal Anzeiger » précise que la prescription interdisant aux Juifs d'exploiter des commerces de vente au détail, etc., à partir du 1er janvier 1933, signifie que ces commerces seront liquidés dès avant cette date et non continués. La question de leur logement ultérieur n'est pas encore éclaircie. Mais on s'agit, déclare le « Lokal Anzeiger », à des « loges de force Zwangsquartierung » dans des villas juives.

Un discours du ministre de l'Economie du Reich

A l'occasion de l'entrée en fonctions de M. Zangne, nouveau chef du groupe national de l'industrie, le docteur Funk, ministre de l'Economie du Reich, a prononcé mercredi un discours dans lequel il a traité notamment la question juive.

D'après le D.N.B., le docteur Funk annonce dans ce discours qu'en vertu de l'ordonnance sur la déclaration des biens juifs en Allemagne, sur la fortune nette d'environ 7 milliards de marks qu'avaient les Juifs, 2 milliards environ sont déjà revenus propriété allemande. Il a ajouté que les mesures préparatoires prises jusqu'à présent, permettront d'éliminer complètement les Juifs de la vie commerciale allemande et de transférer en des mains allemandes les biens juifs encore existants, contre une indemnisation sous forme de valeurs de rente.

Les Juifs arrêtés à Dantzig ont été relâchés

Varsovie, 16 novembre. — Les Juifs citoyens polonais arrêtés mardi, à Dantzig par la police de la ville libre, devant le commissariat général polonais, ont été relâchés. La presse dantzigoise déclare que ces arrestations avaient été opérées « pour empêcher des manifestations juives ».

L'indignation en Amérique contre les manifestations antijuives du Reich

New-York, 16 novembre. — De nombreux messages d'indignation contre les manifestations antisémitiques d'Allemagne, et d'autres approuvant la décision du gouvernement américain de convoquer M. Wilson continuent à arriver à Washington.

De son côté, le Conseil municipal de New-York a voté à l'unanimité une résolution condamnant le gouvernement allemand « pour ses attaques inhumaines, lâches et bestiales contre les Juifs et les chrétiens ». Cette résolution demande que le président Roosevelt « proteste énergiquement à Berlin dans l'espoir qu'une telle manifestation du gouvernement américain soulèvera l'opinion mondiale contre le gouvernement allemand coupable d'avoir violé les principes légaux et moraux qui avaient été jusqu'à maintenant observés dans le monde civilisé ».

Les termes énergiques employés par le président Roosevelt, pour stigmatiser les manifestations antisémitiques allemandes, prennent en outre, quatre personnes compétentes du monde financier et industriel.

Départ d'une mission économique française

Une mission économique que préside M. Alphan, directeur des Accords commerciaux, est partie mardi soir par l'Orient-Express pour Bucarest.

Elle est composée de représentants des ministères du Commerce, des Affaires étrangères et de l'Agriculture, et elle comprend, en outre, quatre personnes compétentes du monde financier et industriel.

L'ANTISEMITISME EN ALLEMAGNE

Toutes les entreprises juives du Reich sont appelées à disparaître

sauf un tiers d'entre elles qui passeront en des mains allemandes

LES ETATS-UNIS PROTESTENT A BERLIN CONTRE LES DOMMAGES CAUSES A LA PROPRIÉTÉ AMERICAINE

Berlin, 16 novembre. — Un tiers seulement environ des entreprises commerciales juives à liquider avant la fin de l'année passera en des mains allemandes. Le reste disparaîtra.

« Le Lokal Anzeiger » annonce que cette nouvelle a été communiquée par le « rapporteur compétent du ministère de l'Economie du Reich ».

Dans son supplément économique, le journal donne d'autres précisions encore sur la liquidation du commerce juif: Les Juifs ont à liquider eux-mêmes leurs entreprises. On s'occupe d'une manière urgente de l'aryanisation des entreprises où les Juifs sont en contact direct avec la masse des consommateurs, c'est-à-dire le petit commerce et l'artisanat.

« Le Lokal Anzeiger » précise que la prescription interdisant aux Juifs d'exploiter des commerces de vente au détail, etc., à partir du 1er janvier 1933, signifie que ces commerces seront liquidés dès avant cette date et non continués. La question de leur logement ultérieur n'est pas encore éclaircie. Mais on s'agit, déclare le « Lokal Anzeiger », à des « loges de force Zwangsquartierung » dans des villas juives.

Un discours du ministre de l'Economie du Reich

A l'occasion de l'entrée en fonctions de M. Zangne, nouveau chef du groupe national de l'industrie, le docteur Funk, ministre de l'Economie du Reich, a prononcé mercredi un discours dans lequel il a traité notamment la question juive.

D'après le D.N.B., le docteur Funk annonce dans ce discours qu'en vertu de l'ordonnance sur la déclaration des biens juifs en Allemagne, sur la fortune nette d'environ 7 milliards de marks qu'avaient les Juifs, 2 milliards environ sont déjà revenus propriété allemande. Il a ajouté que les mesures préparatoires prises jusqu'à présent, permettront d'éliminer complètement les Juifs de la vie commerciale allemande et de transférer en des mains allemandes les biens juifs encore existants, contre une indemnisation sous forme de valeurs de rente.

Les Juifs arrêtés à Dantzig ont été relâchés

Varsovie, 16 novembre. — Les Juifs citoyens polonais arrêtés mardi, à Dantzig par la police de la ville libre, devant le commissariat général polonais, ont été relâchés. La presse dantzigoise déclare que ces arrestations avaient été opérées « pour empêcher des manifestations juives ».

L'indignation en Amérique contre les manifestations antijuives du Reich

New-York, 16 novembre. — De nombreux messages d'indignation contre les manifestations antisémitiques d'Allemagne, et d'autres approuvant la décision du gouvernement américain de convoquer M. Wilson continuent à arriver à Washington.

De son côté, le Conseil municipal de New-York a voté à l'unanimité une résolution condamnant le gouvernement allemand « pour ses attaques inhumaines, lâches et bestiales contre les Juifs et les chrétiens ». Cette résolution demande que le président Roosevelt « proteste énergiquement à Berlin dans l'espoir qu'une telle manifestation du gouvernement américain soulèvera l'opinion mondiale contre le gouvernement allemand coupable d'avoir violé les principes légaux et moraux qui avaient été jusqu'à maintenant observés dans le monde civilisé ».

Les termes énergiques employés par le président Roosevelt, pour stigmatiser les manifestations antisémitiques allemandes, prennent en outre, quatre personnes compétentes du monde financier et industriel.

Départ d'une mission économique française

Une mission économique que préside M. Alphan, directeur des Accords commerciaux, est partie mardi soir par l'Orient-Express pour Bucarest.

Elle est composée de représentants des ministères du Commerce, des Affaires étrangères et de l'Agriculture, et elle comprend, en outre, quatre personnes compétentes du monde financier et industriel.

LE BERNER HEURE

Le banquet de clôture du congrès de la Fédération républicaine, M. Louis Marin exalte le rôle prédestiné de la France

Paris, 16 novembre. — Au banquet de clôture du congrès de la Fédération républicaine, M. Louis Marin, président du parti, a prononcé un discours dans lequel il a exalté le rôle prédestiné de la France.

« Un gouvernement ne se forme que sur des idées communes. « Aidez à l'établissement de cette condition, mais attendons avec fermeté qu'elle soit établie avec la sécurité que les actes décisifs prouvent seuls. »

Paris, 16 novembre. — Au banquet de clôture du congrès de la Fédération républicaine, M. Louis Marin, président du parti, a prononcé un discours dans lequel il a exalté le rôle prédestiné de la France.

« Un gouvernement ne se forme que sur des idées communes. « Aidez à l'établissement de cette condition, mais attendons avec fermeté qu'elle soit établie avec la sécurité que les actes décisifs prouvent seuls. »

Le réarmement anglais

La Fédération des industries britanniques propose un plan au gouvernement en vue de l'accélération des travaux

Londres, 16 novembre. — Le Premier ministre, sir John Anderson, lord du Sceau privé et sir Thomas Inskip, ministre de la Coopération de la Défense, ont reçu mercredi une délégation de la Fédération des industries britanniques (F.B.I.), conduite par M. Peter Bennett, président de la Fédération, qui leur a soumis un projet de plus grande coopération de l'industrie avec le gouvernement.

« Rejetons toute forme de dictature, y compris celle des parti-socialist uniques. Maintenons précieusement et énergiquement la liberté des opinions politiques et l'indépendance des partis. »

« Nous ne voulons que la République soit le régime de la lumière et de la vérité »

« Rejetons toute forme de dictature, y compris celle des parti-socialist uniques. Maintenons précieusement et énergiquement la liberté des opinions politiques et l'indépendance des partis. »

Le vapeur français « Grand-Quevilly » est arraisonné au large de Tarifa

Tanger, 16 novembre. — On apprend à Tanger que le vapeur français « Grand-Quevilly » a été arraisonné à la fin de l'après-midi de mercredi, à 8 milles au sud-est de Tarifa, par un chalutier espagnol qui lui a donné l'ordre de stopper immédiatement.

Tanger-Radio a avisé immédiatement l'unité de la marine française en station dans la région. A 17 h. 35, le chalutier espagnol tirait sur le vapeur, qui, à 17 h. 52, annonçait par radio qu'il recevait l'ordre de faire route sur Ceuta.

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

Une déclaration de M. Léon Jouhaux

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

La Commission administrative permanente du parti socialiste invite toutes les fédérations à combattre par tous les moyens les décrets-lois

Paris, 16 novembre. — La Commission administrative permanente du Parti socialiste républicain a voté l'ordre du jour suivant: « Le Parti socialiste invite toutes les fédérations à combattre par tous les moyens les décrets-lois. Elle associe le parti tout entier à l'action de son groupe et invite les sections et fédérations à user de toutes les armes dont elles peuvent disposer: réunions, meetings, affiches, campagne de presse, pour combattre les décrets-lois du gouvernement Daladier-Régnier. »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

« Nous sommes prêts à répondre à l'appel du pays, mais nous ne voulons pas qu'on impose la contrainte à la classe ouvrière quand on fait des libéralités au capitalisme »

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES

Le match Nord-Budapest remplit ses centres

Il aura lieu le 19 février

On sait que la Ligue du Nord de football avait conclu pour le 4 décembre, un match avec Budapest, les Hongrois ayant par ailleurs signé avec Paris.

M. Joris, ayant protesté énergiquement, a été entendu par la Ligue du Nord-Ouest à Bordeaux pour cette même date.

Mais tout s'arrange et nous pouvons annoncer que les Hongrois au grand complet viendront jouer à Lille le 19 février, lors de la Journée de Ligue. L'équipe du Nord sera elle aussi au grand complet puisqu'elle aura récupéré ses internationaux et le match vaudra certainement d'être vu.

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »

« Le match Nord-Budapest remplit ses centres »